ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Question écrite n° 11773

Texte de la question

M. Éric Diard attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est calculée par rapport à la surface habitable et par rapport à la production réelle de déchets. Cette taxe augmente chaque année, alors que les Français sont de plus en plus nombreux à faire l'effort de trier. En outre, les déchets triés rapportent financièrement à tous ceux qui revendent les matières premières réutilisables. Par conséquent, il souhaiterait savoir si la mise en place d'une redevance, où les usagers paieraient en fonction des déchets qu'ils jettent, serait envisageable.

Données clés

Auteur : M. Éric Diard
Circonscription : Bouches-du-Rhône (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11773
Rubrique : Impôts locaux
Ministère interrogé : Économie, finances et emploi
Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7400
Question retirée le : 25 décembre 2007 (Retrait à l'initiative de l'auteur)